



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 30 novembre 2022

N° d'affaire : 2021.BVD.7252

Centre de police de Berne (CPB), Niederwangen/Köniz, Juch-Hallmatt, crédit d'engagement destiné à la réalisation

1. Objet

Il est prévu de regrouper dans le nouveau centre de police de Berne (CPB) à Niederwangen/Köniz plusieurs sites occupés par la police cantonale dans la région de Berne, d'y créer des postes de travail supplémentaires et de réunir sous le même toit l'ensemble de l'infrastructure de conduite cantonale.

Le crédit d'engagement de 321 735 000 francs (coûts totaux de 352 560 000 francs, moins les frais de concours de 1 800 000 francs et les frais d'étude de projet de 29 025 000 francs déjà approuvés) doit permettre de financer la réalisation du nouveau centre de police de Berne par une entreprise totale. Ce montant comprend les coûts de 33 800 000 francs pour l'équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs, à la charge de la Direction de la sécurité (DSE).

Des dépenses à hauteur de 21,2 millions de francs à la charge de la DSE seront autorisées pour le remplacement cyclique d'installations techniques, sous réserve que ces investissements soient pris en compte dans le plan d'investissement intégré lors du prochain cycle de planification.

2. Bases légales

- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 1, 9 et 153, alinéa 2
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB.152.221.191), article 14, lettre *b*
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

3. Montant déterminant du crédit, nature et qualification juridique de la dépense

Niveau des prix au 1^{er} octobre 2021, indice des prix de la construction de l'Espace Mittelland : 130,7 points.

3.1 Réalisation du nouveau centre de police (à la charge de la DTT et, en partie, de la DSE)

Coûts totaux du projet de construction, y c. réserves de 8 %	CHF	352 560 000
dont :		
Coûts de réalisation du nouveau centre de police de Berne	CHF	349 160 000
– Réalisation du centre de police (DTT)	CHF	315 360 000
– Équipement spécifique aux utilisatrices et utilisateurs (DSE)	CHF	33 800 000
Position de risques	CHF	3 400 000
Total	CHF	352 560 000
moins les frais de concours déjà approuvés (AGC du 22 mars 2017, 2017.RRGR.6)	– CHF	1 800 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	350 760 000
moins les dépenses déjà approuvées pour l'étude de projet (AGC du 6 décembre 2017 ; 2017.RRGR.493)	– CHF	22 200 000
moins le 1 ^{er} crédit complémentaire (autorisation de dépense de l'OIC du 2 mars 2020)	– CHF	175 000
moins le 2 ^e crédit complémentaire (AGC du 26 novembre 2020 ; 2020.BVD.2971)	– CHF	6 650 000
Crédit à approuver	CHF	321 735 000

3.2 Remplacement cyclique d'installations existantes de la police cantonale (à la charge de la DSE)

Coûts totaux pour le remplacement cyclique d'installations existantes	CHF	21 200 000
dont :		
– Centrale d'engagement cantonale CPB	CHF	10 200 000
– Système de stockage et équipement salle de gymnastique	CHF	1 300 000
– Infrastructure de recharge pour les véhicules électriques	CHF	3 300 000
– Équipement salle de serveur et centre de calcul	CHF	6 000 000
– Services généraux	CHF	400 000
Montant à approuver	CHF	21 200 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 151 OFP).

4. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera en principe relayé par les tranches de paiement suivantes, inscrites au budget et au plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics et des transports et de la Direction de la sécurité :

Groupe de produits : 09.15.9100 Gestion des biens immobiliers

Compte	Désignation	Exercice		
562000	Subventions d'investissement aux communes + syndicats de communes	2022	CHF	2 325 000
504000	Acquisition et construction de biens-fonds (PA)	Années précédentes	CHF	12 700 000
		2022	CHF	4 175 000
		2023	CHF	37 875 000
		2024	CHF	76 270 000
		2025	CHF	72 870 000
		2026	CHF	72 870 000
		2027	CHF	37 875 000
		2028	CHF	1 800 000
Total DTT			CHF	318 760 000

Groupe de produits : 06.02.9100 Police

Seule une partie des moyens sont inscrits. Les chiffres seront actualisés lors du processus de planification 2023.

Compte	Désignation	Exercice		
313220	Travaux de tiers en matière de planification et d'élaboration de projets	Années précédentes	CHF	1 720 000
		2022	CHF	180 000
		2023	CHF	50 000
506100 / 503200	Mobilier / machines / véhicules et appareils informatiques divers	2023	CHF	150 000
		2024	CHF	500 000
		2025	CHF	2 300 000
		2026	CHF	11 100 000
		2027	CHF	31 000 000
		2028	CHF	8 000 000
Total DSE			CHF	55 000 000

5. Informations sur les investissements préservant la valeur et ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Les informations figurent dans l'annexe « Complément d'information sur l'autorisation de dépenses ».

6. Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation facultative et doit être publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Berne, le 30 novembre 2022

Au nom du Grand Conseil



Martin Schlup
Président

Patrick Trees
Secrétaire général

Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session d'hiver 2022 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire : 28 décembre 2022

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) : 28 mars 2023

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat : 27 avril 2023